Vigneux-sur-Seine

DEPARTEMENT
DE L'ESSONNE

Arrondissement
d'ÉVRY

Canton
de VIGNEUX-SUR-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Conseil Municipal du 30 mars 2023

Extrait du registre des
Délibérations

n° 23.064

NOMBRE DE MEMBRES :	
Composant le Conseil :	39
En exercice :	39
Présents :	29
Représentés :	9
Excusés :	-
Absents :	1

Objet : **Personnel Communal – Année 2023 - Mise à jour du tableau des effectifs n°2 de la VILLE**

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars à dix neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Vigneux-sur-Seine, légalement convoqué le vingt-trois mars deux mille vingt-trois, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Thomas CHAZAL, Maire.

Monsieur Thomas CHAZAL ouvre la séance à 19 h 00 et fait l'appel nominal.

PRÉSENTS : Thomas CHAZAL, Maire

Colette KOEBERLE, Fouad SARI[1], Monique BAILLOT, Joël GRUERE, Michele LEROY, Florent PECASSOU, Leïla SAÏD, Patrick DUBOIS, Sophie MINE, Dominique DEVERNOIS, Bachir CHEKINI, Norman CHARLES, Adjoints.

Elisabeth LEGRADE, Alain GALLET, Jeannette LECOQ, René REAL, Fernando PEREIRA, Valérie HOULLIER, Christina PEDRI, Virginia VITALINO, Faten BENAHMED[2], Sophiane TERCHOUNE, Florian GOURMELON, Nicolas ALLEOS[3], Julia ALFONSO, Benjamin DONEKOGLU, Julie OZENNE, Bouchra KHIAR, Conseillers municipaux.

REPRESENTÉS :

Marième GADIO	par Bachir CHEKINI
Samia LEMTAÏ	par Norman CHARLES
Gabin ABENA	par Thomas CHAZAL
Djamila RAMIREZ	par Fouad SARI
Frank GUEX	par Joël GRUERE
Fanny KARANI	par Michelle LEROY
Samia CARTIER	par Sophie MINE
Patrice ALLIO	par Julie OZENNE
Maryline VIARD	par Benjamin DONEKOGLU.

ABSENTS : Sylvain ALLIROT.

Les membres présents peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Il est procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance.

Monsieur Joël GRUERE est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

---

[1] Quitte la séance à 20 h 37, à compter de la délibération n°23.062 « Délégation de service public pour la restauration scolaire et municipale – avenant n°1 », en donnant pouvoir à Monique BAILLOT

[2] Arrivée à 19 h 45, à compter de la délibération n° 23.055 « Partenariat avec Les Résidences Yvelines Essonne aux fins d'entretien de patrimoine - Entretien des espaces verts sur le secteur dit des « Briques Rouges » : règlement du solde des prestations d'entretien et nouvelles modalités de gestion

[3] Arrivé à 19 h 15 avant que ne s'engagent les débats

DRH
Affaire suivie par : Anne STRULLU

Conseil Municipal du 30 mars 2023

Délibération n° 23.064

Personnel Communal – Année 2023 - Mise à jour du tableau des effectifs n°2 de la VILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3-3-2° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n° 16.250 du Conseil Municipal du 27 octobre 2016 relative au rattachement de l'activité « logement » aux missions du CCAS ;

Vu la délibération n° 23.063 du 30 mars 2023 du Conseil Municipal relative au transfert de l'activité « Logement-parcours résidentiel» à la Commune de Vigneux-sur-Seine ainsi qu'au transfert de personnel en découlant ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 25 mai 2022 ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 9 mars 2023 ;

Vu l'examen de la présente délibération par la Commission municipale « Ressources », réunie le 21 mars 2023 ;

Considérant le transfert de l'activité logement-parcours résidentiel à la commune du Vigneux-sur-Seine au 1er avril 2023 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

À L'UNANIMITÉ,

Article 1 - DÉCIDE de modifier le tableau des effectifs en créant les emplois suivants de la VILLE, comme suit :

Intitulé de l'emploi	Temps Complet	Durée hebdo.	Cat.	Cadre d'emploi	Grade
Responsable service Logement-Parcours Résidentiel	1	35h	A	Assistant socio-éducatif	Assistant socio-éducatif
Référent service Logement	1	35h	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Assistant-e administratif-ve	2	35h	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe

Article 2 - ARRÊTE le nombre d'emplois figurant désormais au tableau des effectifs de la VILLE :

Emplois permanents	Dont : Temps non complet
678	25

Article3 - PRÉCISE que les crédits correspondants sont prévus au budget de la Commune.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire
Thomas CHAZAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219106572-20230330-23-064-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/04/2023
Affichage : 04/04/2023
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage

Signé numériquement le 03/04/2023

MAIRIE DE VIGNEUX (Essonne)